



Intermédiaire | expert



9h30– 12h30



Distanciel



505 € HT soit 606 € TTC

En raison du contexte sanitaire lié au coronavirus, cette formation sera réalisée à distance.

4 MARS 2021

9h30	Tour de table et objectifs de la formation
9h45	Introduction : le contexte d'Horizon 2020
10h15	Les règles de financement Les critères d'éligibilité Taux et formes de remboursement Construire son budget La gestion financière d'un projet : versement du financement, transferts et reporting Le contrôle des financements : recettes et audits
12h30	Fin de la matinée



5 MARS 2021

9h30	Les coûts de personnel Rémunération éligible (salaires, cotisations salariales et patronales, primes) Le calcul des heures productives, suivi des absences et taux horaire Enregistrement des temps
10h45	Les autres coûts directs Amortissement des équipements, consommables, frais de mission Prestation et facturation interne Les dépenses liées à la propriété intellectuelle
11h30	Les tierces parties Associer ses tutelles ou filiales au projet Mise à disposition de personnel et détachement Différencier sous-traitance et achat de biens, travaux et services
12h30	Fin de la formation

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Connaître les règles d'éligibilité des coûts encourus lors d'un projet Horizon 2020.

Savoir les déclarer convenablement et assurer une gestion financière conforme pour limiter les risques de rejet de

dépenses et de redressement suite à un audit.

PRÉREQUIS

Avoir déjà participé au montage financier ou à la gestion de projets européens Horizon 2020

POUR QUI ?

Chargés de projets européens | Responsables du suivi financier de projets subventionnés | Responsables Affaires européennes

Formatrice ANRT : Marion Bonlieu - bonlieu@anrt.asso.fr

Renseignements/Inscriptions : Martine Lux - lux@anrt.asso.fr